

Les inscriptions à la cantine et à la garderie se font grâce à un logiciel disponible sur le site internet ropach.com avec une connexion sécurisée.

Les enseignants et le secrétariat de Mairie ne prennent plus aucune inscription de dernière minute, vous serez les seuls gestionnaires et responsables de vos inscriptions. Les repas seront facturés en fonction de vos inscriptions.

Vous pouvez effectuer les modifications exceptionnelles jusqu'à la veille avant 11 h et le vendredi avant 11 h pour le repas du lundi.

Si votre enfant mange à la cantine régulièrement (ex tous les jours ou tous les lundis de l'année scolaire), alors nous le préenregistrerons à réception du coupon ci-dessous et vous n'aurez qu'à le désinscrire lorsqu'il ne mangera pas ces jours-là. Si votre enfant mange de façon irrégulière chaque semaine alors vous devrez l'inscrire vous-même en fonction de votre planning.

Pour ceux qui n'ont pas de compte, merci de nous retourner le coupon-réponse ci-dessous accompagné de l'autorisation de prélèvement et votre RIB. Vous recevrez alors vos identifiants de connexion.

Vous pouvez conserver la notice explicative jointe.

Le Maire,



Sophie CHAMOULAUD

Mairie - 371, rue des Chalandons - 71570 ST SYMPHORIEN D'ANCELLES

☎ : 03 85 36 71 37 ☎ : 03 85 33 88 17

Email : mairie-ssa@orange.fr

Site internet : www.st-symphorien-st-romain.fr

✂ -----

NOM de l'enfant : Prénom de l'enfant :

Adresse mail des parents :

Cantine : Téléphone portable.....

- Mon enfant ne mangera pas à la cantine
 Mon enfant mangera de façon irrégulière et je l'inscrirai moi-même en fonction de mon planning
 Mon enfant mangera régulièrement toute l'année scolaire les jours suivants :
 lundi mardi jeudi vendredi
Mon enfant mangera repas normal ou repas sans viande ou repas sans porc

Garderie :

- Mon enfant ne fréquentera pas la garderie
 Mon enfant fréquentera la garderie de façon irrégulière et je l'inscrirai moi-même en fonction de mon planning
 Mon enfant fréquentera la garderie de façon régulière toute l'année scolaire les jours suivants :
 lundi matin mardi matin jeudi matin vendredi matin
 lundi après-midi mardi après-midi jeudi après-midi vendredi après-midi

Signature